

Département de la
Charente-Maritime

Orig + copie del - Coupl
zous + copie manu 20-1-58

VILLE DE ROYAN

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

OBJET :

Séance du 5 Novembre 1957

Marché Darcissac

57112

L'an mil neuf cent cinquante sept le neuf Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 4 Novembre 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Castelnau, Seugnet, Reutin, Gausset, Cuzinet, Barrot, Counil, Guillaud, Domecq, Brotreau, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Rochedoreux, Chamboulan, Grussenmeyer, Paupau, Guichacoua.

Arrivé en cours de séance : M. Pouget.

Représentés : M. Counil Edouard par M. Grussenmeyer
Melle Fouché par M. Rochedoreux
M. Barrière par M. Brotreau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. 2 voix contre.

Le 6 Mai 1957, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un marché de 900.000 frs avec les établissements Darcissac à Terrasson (Dordogne) pour fournitures de mobilier scolaire et construction d'un stock. Les besoins à la rentrée ayant été très importants, une commande complémentaire a du être faite. Afin d'en permettre le règlement, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer un avenant de 350.000 frs.

Le Conseil Municipal

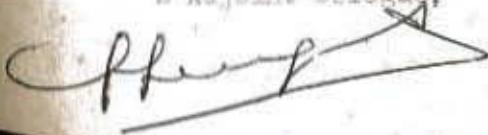
Vu le rapport présenté autorise M. le Maire à signer avec les Etablissements Darcissac à Terrasson (Dordogne) un avenant au marché de gré à gré, d'un montant de 350.000 frs

dit

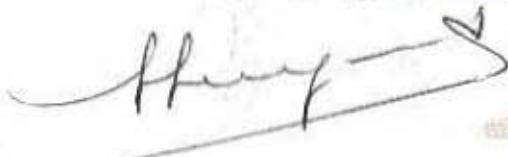
que la dépense sera mandatée sur les crédits correspondants du budget 1957 (chap. XXI, art. 2)

approuvé à l'unanimité.

SOUS CONSEIL CONSEILLÉ
Royan, le 18 Janvier 1958
Par le Maire
L'Adjoint Délégué,



POUR EXTRAIT CONFORME
Par le Maire
L'Adjoint Délégué,





VILLE DE ROYAN

Département de la Charente-Maritime

MATERIAL SCOLAIRE

AVANTAGE AU MARCHÉ DE GROS A GROS

DÉTINÉ : M. René DUCREUX, Député Maire de Royan autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Novembre 1957

ET : M. DARCISSAC, avenue de Grignoux à Tresses (Dordogne)

IL A été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - Monsieur DARCISSAC s'engage à livrer à la ville de Royan le matériel suivant nécessaire à l'équipement des écoles, francs de port et d'emballage.

40 tables individuelles hauteur 75, chêne à fr 3.875 frs	1 ^e un	155.000
90 chaînes de 45 sièges encastrées à 1.600 frs 1 ^e un		144.000
20 fauteuils de maternelle de 30 à frs 1450 1 ^e un		29.000
40 sièges grande taille à fr 350 1 ^e un		14.000
20 sièges maternelle à fr 220 1 ^e un		4.400

En conséquence le marché initial du 22 Juillet 1957 est porté à la somme de un million deux cent cinquante mille francs environ :

Marché initial du 22.7.57	350.000 frs
présent avenant	350.000 frs
<hr/>	
	3.290.000 frs

ARTICLE 2 - Le montant du présent avenant est limité à la somme de trois cent cinquante mille francs (350.000)

ARTICLE 3 - M. Darciassac affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché ou de sa mise en régie à ses termes exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 5 de la loi du 14 Avril 1952.

ARTICLE 4 - Le présent avenant est exempt des formalités d'enregistrement en application du décret 54.1318 du 30 Décembre 1954 publié au J.O. du 3 Janvier 1955.

Royan, le 16 Novembre 1957

Le Fournisseur,

à la Député Maire
L'Adjoint Délégué

Signé : DARCISSAC

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 18 Janvier 1958

Fr le Maire

L'Adjoint Délégué,